

Soyez branché, consommez votre propre électricité

ÉNERGIE. Le gouvernement voudrait doper un marché balbutiant mais prometteur : l'autoconsommation électrique, qui permet à terme de raboter sa facture de 50 %.

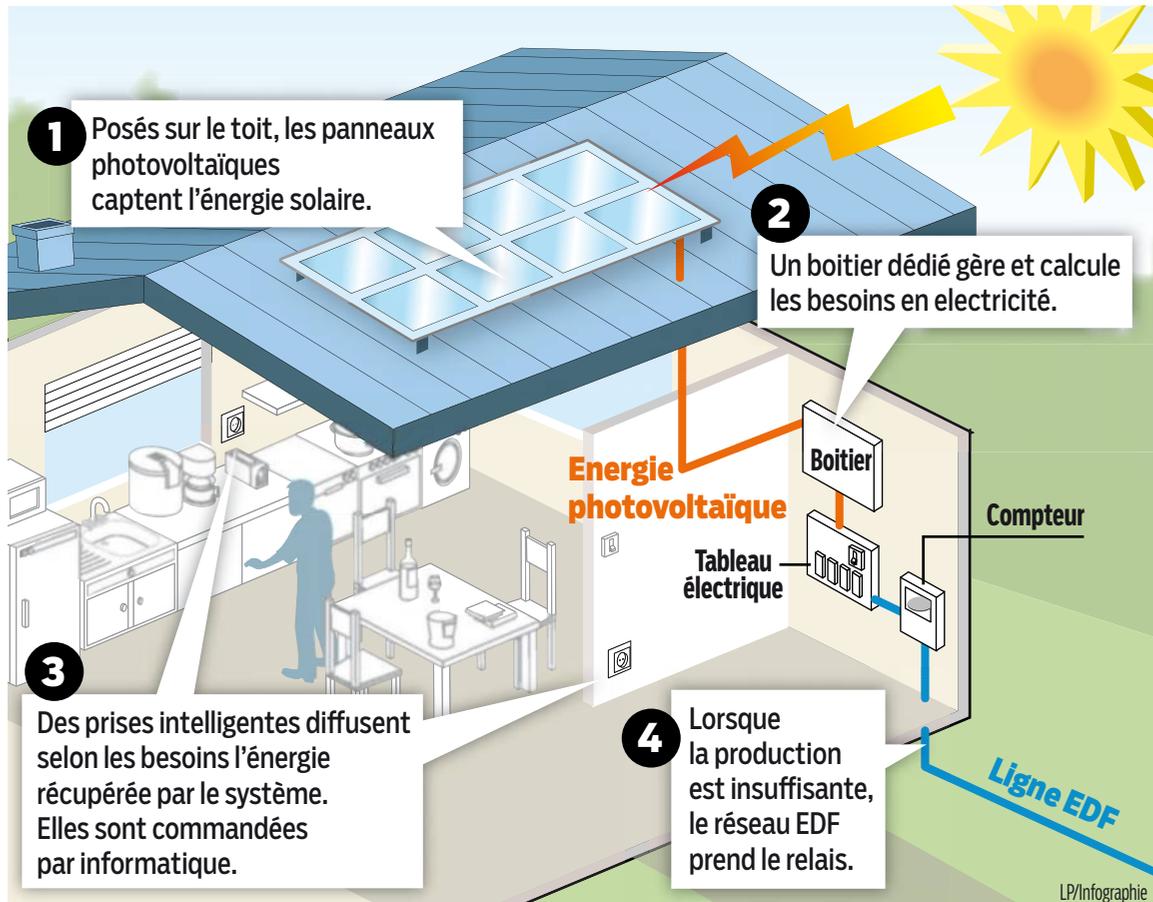
Murviel-lès-Béziers (Hérault)
De notre correspondant

C'EST UNE NOUVELLE tendance, certes balbutiante, mais qui permet de réaliser plus de 50 % d'économies sur sa facture d'électricité. L'autoconsommation électrique — c'est son nom — repose sur un principe simple : installer des panneaux photovoltaïques dans son jardin ou sur son toit et utiliser directement le courant ainsi produit.

Moyennant un investissement d'environ 13 500 à 14 500 € amortissable sur dix ans, un particulier peut ainsi espérer produire 1 kW coûtant de 0,08 à 0,1 centime, soit nettement moins que le tarif moyen d'EDF (0,14 centime d'euro). De quoi donner des idées alors que les prix de l'énergie flambent... Deux conditions toutefois : disposer d'un bon ensoleillement dans sa région et être... organisé. En effet, ce système ne permettant pas de stocker le courant — cette formule existe, mais elle est nettement plus onéreuse —, l'utilisateur doit utiliser en temps réel l'électricité produite (*lire le témoignage ci-dessous*). Pas question, donc, de se passer totalement des services d'EDF, ni de se couper du réseau.

L'entreprise Comwatt vise un millier d'installations

Pour mieux piloter sa consommation, des systèmes ingénieux ont vu le jour, tel que l'IndepBox, développée par l'entreprise montpelliéraine Comwatt, qui permet de gérer sa consommation grâce à une tablette : « Nous avons mis au point un système pour valoriser instantanément le courant produit. Pour chauffer l'eau du cumulus, alimenter le réfrigérateur... » explique Grégory Lamotte, son PDG.



Après huit mois d'activité, il vise le premier millier d'installations d'ici à la fin de l'année. Pour l'heure, rares sont les particuliers à avoir sauté le pas. En s'appuyant sur un rapport qui lui sera remis dans les prochaines semaines, le gouvernement souhaite toutefois doper ce secteur en accordant des incitations financières. Trois régions, l'Alsace, l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon, ont par ailleurs elles aussi mis en place

des aides à une quarantaine de projets en cours. De quoi donner des idées aux consommateurs... mais aussi aux entreprises : « Elles sont les premières à pouvoir mettre en place l'autoconsommation. Surtout les sociétés qui utilisent la climatisation parce qu'elles consomment au moment où l'électricité est produite. Le marché du particulier vient après », analyse André Joffre, président de l'entreprise Tecsol. Ce pionnier fran-

çais du photovoltaïque rêve désormais de voir des quartiers entiers être quasi autonomes à terme : « Via Internet, on pourra échanger de l'électricité entre entreprises et particuliers. » L'électricité produite sur le toit des professionnels le week-end pourrait ainsi être récupérée par les particuliers... Des perspectives qui feraient de l'autoconsommation un vrai marché d'avenir

CLAUDE MASSONNET

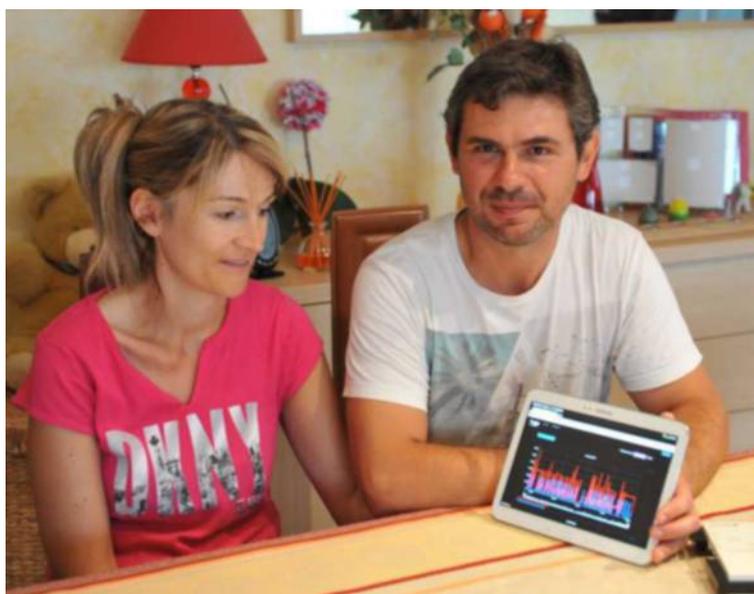
Les débuts d'une famille photovoltaïque

Murviel-lès-Béziers (Hérault)

DEPUIS LE 15 MAI, la famille Devaux, de Murviel-lès-Béziers (Hérault), produit une partie de l'électricité qu'elle consomme. Pour cela, ce couple de trentenaires avec trois enfants a investi 14 500 € dans une installation qui comprend douze panneaux photovoltaïques posés sur le toit de leur maison, une box énergétique et des prises intelligentes qui permettent de calculer en temps réel la consommation de l'appareil qu'elles alimentent et de le piloter. Ainsi configurée, leur installation permet de produire 4 000 kW par an — en ce mois de juin ensoleillé, le kit en a déjà fourni 594.

Consommer quand les panneaux solaires produisent

L'enjeu étant de consommer l'électricité au moment où on la produit, les Devaux jonglent avec leur consommation : « C'est simple, sur ma tablette, la courbe rouge représente notre consommation instantanée, la bleue notre production. Notre but est de réduire notre consommation, sauf quand nous sommes à des pics de production :



Murviel-lès-Béziers (Hérault), hier. Sur la tablette, la courbe rouge montre la consommation instantanée d'électricité et la bleue la production « maison ». (Topsud.)

alors on fait tourner une machine, on chauffe l'eau, etc. » explique Frédéric Devaux, professeur de maths, qui jongle déjà avec tous les paramètres pour faire fructifier leur in-

vestissement. Son épouse, Valérie, est plus mesurée. « J'attends le bilan financier.

A partir de décembre, on remboursera 160 € par mois, le prêt qui

nous a permis d'investir. Et, comme je travaille, je ne suis pas toujours là dans la journée pour repasser quand le soleil fournit l'énergie. Mais ce dispositif a déjà un effet pédagogique, puisque nous pouvons visualiser notre dépense énergétique en temps réel. »

Avant, la famille Devaux payait 2 600 € de facture d'électricité par an. Dans dix ans, l'installation et les intérêts de l'emprunt seront remboursés. « L'objectif est d'économiser 68 % sur les factures d'électricité, au tarif d'aujourd'hui, car nous attendons des hausses d'électricité d'ici à 2020, précise Stéphane Dussek, PDG d'Easy Confort, entreprise de Colombiers (Hérault) qui a équipé les Devaux. Au final, c'est comme si on offrait à cette famille la possibilité de bloquer le prix de leur énergie pendant vingt ans, à un tarif très en dessous de celui du réseau. »

Les clients d'Easy Confort sont 98 % à se lancer pour des raisons financières. « L'autoconsommation est d'autant plus compétitive qu'on n'est plus obligé de casser le toit pour y intégrer les panneaux solaires », souligne Stéphane Dussek.

C.M.

Coup de pouce aux particuliers employeurs

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a voté hier un allègement de cotisations sociales accru pour des particuliers employeurs. En vertu d'un amendement du rapporteur PS Gérard Bapt, la réduction des cotisations pour les emplois à domicile sera doublée et portée de 0,75 à 1,50 € par heure déclarée dès le 1^{er} septembre pour les salariés employés à la garde d'enfants et au service des personnes âgées dépendantes ou handicapées. Seront en revanche exclues les activités correspondant à « des services de confort », selon l'expression du rapporteur, comme le soutien scolaire à domicile, l'assistance informatique, les soins et la promenade d'animaux de compagnie ou encore la surveillance d'une résidence. Cette restriction vise à suivre les recommandations récentes de la Cour des comptes sur un meilleur ciblage des aides. Le vote des députés intervient alors que, selon une toute récente étude de l'Accoss (la banque des Urssaf), la masse salariale nette versée par les employeurs de salariés à domicile a baissé de 1,6 % au premier trimestre 2014 par rapport au trimestre précédent. En un an, la baisse est de 2,7 %.

O.P.

Après les taxis, les VTC manifestent

UNE CENTAINE de conducteurs de voitures de transport avec chauffeur (VTC) se sont rassemblés hier à Paris, à l'appel de cinq entreprises du secteur, pour protester contre un amendement leur imposant de rentrer à leur base entre chaque course. « Nous voulons alerter les sénateurs (*NDLR : qui doivent discuter du texte demain*), car il est fondamental qu'ils ne votent pas cet amendement », a expliqué Benjamin Cardoso, président de la Fédération française des voitures de transport avec chauffeur et fondateur de LeCab. Selon lui, cette obligation risque fort d'aboutir à ce que les VTC disparaissent, soit quelque 10 000 emplois. Les chauffeurs de VTC sont des indépendants qui versent une commission pour chaque course à l'entreprise mettant à leur disposition l'application sur smartphone permettant aux clients de les localiser.

En bref

■ **KARL ALBRECHT, RICHISSIME COFONDATEUR** d'Aldi, spécialiste allemand du discount alimentaire qui réalise des dizaines de milliards d'euros de chiffre d'affaires annuels, est décédé la semaine dernière comme il a vécu, dans la discrétion la plus totale. Sa mort a été annoncée hier par le «Frankfurter Allgemeine Zeitung». A 94 ans il détenait la plus grande fortune d'Allemagne, avec 19 Mds€, selon le magazine américain «Forbes».

■ **LA BOURSE DE PARIS** a perdu du terrain hier (-0,71 %), au terme d'une séance peu animée, dans un marché affaibli par les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient.